

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 528^e séance tenue le 14 mars 2011,
à 14 heures, à la salle Z-310 du Pavillon Claire-McNicoll

PRÉSENTS : le recteur : M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires académiques et rectrice suppléante : Mme Hélène David; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur à la recherche et aux relations internationales : M. Joseph Hubert; le vice-recteur au développement et aux relations avec les diplômés : M. Donat J. Taddeo; les doyens : M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Sylvain Caron, M. Michel Carrier, M. Roch Chouinard, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Raymond Lalande, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, Mme Louise Poirier, M. Yves Tousignant, M. Gilles Trudeau; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Annie Angers, Mme Renée Béland, Mme Michèle Brochu, Mme Thérèse Cabana, Mme Christina Cameron, M. Milton Campos, Mme Anne Charbonneau, M. Jean-Marc Charron, Mme Sylvie Cossette, Mme Sophie Cuvelliez, M. François De Médicis, M. Jérôme Del Castillo, Mme Monique Desroches, M. Daniel Dubreuil, Mme Aude Dufresne, M. Philippe Gauthier, Mme France Houle, Mme Marianne Kempeneers, Mme Marie Lacroix, M. Yves Langelier, M. Laurence McFalls, M. Langis Michaud, M. Denis Monière, M. Christian Nadeau, M. Antonio Nanci, M. Jean Portugais, M. François Prince, M. Pierre Simonet, M. Maurice Tardif, Mme Nathalie Trépanier, M. Pierre Trudel, Mme Sylvie Vandaele, Mme France Varin, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Claire Deschamps, Mme Lisette Gagnon, M. Najib Lairini, M. David Lewis, Mme Yolande Parent, M. Maxime B. Rhéaume, M. Laval Rioux, M. Jean-Guy Sylvestre; les représentants des étudiants : Mme Delphine Bouilly, Mme Yvonne Ellis, M. Paul-Virak Khuong, Mme Maude Larente, M. Mathieu Lepitre, M. Robert Martin, M. Julien Nepveu-Villeneuve, M. Marc-André Ross; les représentants du personnel : Mme Margaret Lapointe, Éric Romano; les représentants des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin, Mme Danielle Morin; les observateurs : M. Jean-Pierre Blondin, M. Serge Brochu, M. Simon Carrier, M. Martin Lalonde, Mme Maude M. Bissonnette, Mme Christine Nadeau, M. Jean Renaud, M. Jean-Louis Richer, Mme Annie Sabourin, M. Jean-Luc Senécal.

ABSENTS : le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Paul Arminjon, M. Jean-Pierre Bonin, M. Manuel Crespo, Mme Hélène Lebel, M. Guy Lemay, M. Claude Marois, M. Serge Montplaisir, Mme Fahima Nekka, M. Jacques Rouillard, M. Michel Seymour, M. Richard Silbert, M. Luc Valiquette; les représentants du personnel enseignant : Mme Frédérique Gardye, Mme Nicole Lavergne; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Beaulieu, M. Jean Koclas; un représentant du personnel : M. Mario Grégoire; un membre désigné par le Conseil de l'Université : Mme Julie Bouchard; les observateurs : Mme Dominique Bérubé, Mme José Bourguignon, M. Pierre Chenard, M. Robert Couvrette, Mme Denyse Diamond, M. Matthew Nowakowski, M. Yvon Pinel.

EXCUSÉS : les représentants du corps professoral : M. Karim Benyekhlef, Mme Christine Colin, M. Gérald Domon, M. Louis Dumont, M. Jacques Gresset, M. François Lespérance, Mme Lucie Parent; les représentants du personnel enseignant : Mme Laurence Descarries, M. Richard J. Paradis; un membre désigné par le Conseil de l'Université : Mme Chantal Gamache.

PRÉSIDENT : M. Guy Breton
PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS : M. Serge Larochelle
SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot
CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Mireille Beaudet

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Le recteur souligne la nomination récente de M. Yves Tousignant, administrateur exerçant les fonctions de doyen à la Faculté de l'éducation permanente

AVIS DE DÉCÈS

Madame D. Margaret C. Kiely, professeure émérite au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, décédée le 15 février 2011.

Madame Marie-Andrée Bertrand, professeure émérite à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences et Officier de l'Ordre national du Québec, décédée le 6 mars.

Le recteur invite les membres de l'Assemblée à observer une minute de silence en mémoire de Mmes Kiely et Bertrand.

AU-528-1

ORDRE DU JOUR
A-21/528^e/821

AU-528-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Giovanni De Paoli présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/528^e/821.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 527^e séance tenue le 14 février 2011
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Comité du statut du corps professoral—CSCP
 - Rapport sur les pratiques d'embauche des professeurs invités
8. Présentation du budget de fonctionnement 2011-2012

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

9. Prochaine séance Le 11 avril 2011, à 9 heures 30
10. Clôture de la séance

AU-528-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 527^E SÉANCE

AU-528-2

M. Marc-André Ross précise que son intervention, figurant à la page 5, portait sur le « gel » des frais de scolarité et le maintien de l'accessibilité aux études et que l'ajout devrait être apporté. M. Campos souhaite que les questions soient retranscrites et non seulement évoquées dans la présentation des réponses. Le secrétaire général indique prendre note de cette suggestion afin de rendre compte des questions de manière plus explicite, mais observe que le procès-verbal ne saurait être une retranscription verbatim.

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 527^e séance tenue le 14 février 2011, tel que modifié.

Le secrétaire général, faisant état des affaires qui découlent de la séance précédente, invite d'abord le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, à communiquer à l'Assemblée les informations complémentaires pertinentes.

En réponse à la question qui avait été posée par M. Michel Seymour à propos des engagements de location, M. Filteau précise qu'il s'agit principalement des engagements pour la location sur l'Avenue du Parc, dans le cadre du bail qui a été conclu pour une durée de 10 ans, et pour les locations au 3333 et au 3535 Queen-Mary, de même qu'aux campus de Lanaudière, Longueuil et Laval.

Il revient ensuite sur la question de M. Ross quant au coût de la publicité de l'Université qui apparaissait récemment pendant les matchs du club de hockey les Canadiens au Centre Bell. Après vérification, il s'avère que le contrat conclu contient une clause de confidentialité quant à la tarification, en raison d'un avantage qui a été accordé à l'Université que le contractant ne souhaite pas voir dévoilé afin de ne pas affecter ses pratiques commerciales usuelles.

Au sujet d'une question posée par Mme Lucie Parent sur l'évolution du processus de nomination du directeur de département physiologie de la Faculté de médecine, le secrétaire général précise ensuite que la Faculté de médecine a informé que le Conseil de Faculté sera saisi, le 21 mars, d'une candidature.

Il invite ensuite les membres à consulter le site intrawiki de l'Assemblée où il a répertorié les textes réglementaires qui balisent la tenue d'activités de nature commerciale à l'université, suite à la demande de M. Jean Portugais lors de la dernière séance. M. Portugais, évoquant que les membres n'ont pas pu analyser l'ensemble des textes répertoriés par le secrétaire général, demande alors s'il serait possible de mettre ce thème à l'ordre du jour d'une prochaine séance de l'Assemblée, afin qu'elle puisse se pencher globalement sur cette question.

Le secrétaire général aborde ensuite une question de suivi de la séance tenue en janvier, alors qu'il avait été évoqué que le sujet soulevé par M. Louis Dumont, quant à la diffusion des résolutions du Conseil et du Comité exécutif, serait soumis au Comité de gouvernance. Le Comité de gouvernance s'est réuni récemment et a résolu que les résolutions du Conseil seraient rendues publiques dans les semaines suivant l'adoption du procès-verbal. C'est, ainsi qu'il est aisé de le constater, le cas dès maintenant, alors que les résolutions adoptées jusqu'en janvier dernier figurent sur le site. Les résolutions du Comité exécutif, compte tenu de leur nature davantage opérationnelle en matière de gestion et de contrats, devraient, sauf exception justifiée par les circonstances, être publiées après six mois de l'adoption du procès-verbal.

Dans la foulée de l'intervention de M. Portugais sur l'encadrement des activités de nature commerciale à l'université, M. Filteau souhaite ensuite revenir sur la question des listes de diffusion électronique, pour réitérer qu'aucune liste n'a été officiellement diffusée. Ni la DGTIC ni la DRH n'ont autorisé la communication des listes aux fins de l'envoi fait au nom du Groupe Investors. Après enquête, il s'est avéré que c'est un professeur qui aurait, de son initiative personnelle, communiqué la liste dont il disposait à une de ses connaissances au sein du Groupe Investors, qui a ensuite adressé aux membres de la communauté l'invitation qui a été dénoncée par M. Portugais.

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-528-5

PÉRIODE D'INFORMATION

AU-528-5

AU-528-5.1

Rapport du recteur

AU-528-5.1

Devant les événements catastrophiques survenus récemment au Japon, le recteur souhaite transmettre les dernières assurances que nous avons reçues quant à la situation des membres de notre communauté qui y séjournaient au moment de la tragédie. Sept étudiantes qui se trouvaient en échange au Japon sont saines et sauvées, alors qu'une étudiante en stage de recherche et un stagiaire postdoctoral sont de retour à Montréal ou sur le point d'y atterrir. Des trois professeurs qui devaient se trouver dans la région, une seule est actuellement au Japon, en lieu sûr. Deux autres ont interrompu leur parcours et se trouvent plutôt, respectivement, à Vancouver et au Vietnam. Le recteur est donc soulagé d'informer l'Assemblée qu'au meilleur de notre connaissance, personne de notre communauté n'est en danger.

Il évoque ensuite les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée, le 14 février dernier. Dans la poursuite des activités de réseautage entreprises par son équipe depuis le 1^{er} juin dernier, une rencontre, qu'il qualifie d'historique, avec l'équipe de direction de l'Université McGill a eu lieu le 16 février. Cette réunion a permis des échanges édifiants et s'est avérée très positive, notamment en termes d'avenues de collaboration.

Au cours de février, il a assisté au déjeuner-conférence de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, alors que la ministre Line Beauchamp a parlé de persévérance scolaire, de même qu'à la conférence prononcée au CORIM par l'un de nos diplômés, M. Steven Guilbault.

Il souhaite ensuite souligner la création d'un *Guide de la collation des grades* par le secrétariat général, qui a colligé les meilleures pratiques en usage. Un tel outil, qui rend aisément accessible ce qui relevait jusqu'alors de la tradition orale, sera d'une grande utilité pour les facultés.

La tournée des unités s'est poursuivie avec des visites, extrêmement intéressantes, de la Faculté de théologie et du département de kinésiologie.

Le progiciel de gestion intégré Synchro – Finances sera déployé comme prévu le lundi 28 mars prochain. Une équipe de soutien téléphonique sera disponible à partir de cette date. Le déploiement du volet Ressources humaines de Synchro subira un léger retard, qu'il invite Mme Louise Béliveau à préciser. Bien que le système fonctionne, de petits accrochages ont été constatés avec la paie. Compte tenu de l'importance du sujet, Mme Béliveau indique qu'on a préféré s'assurer que tout soit parfait avant de changer nos façons de faire. À l'exception de cet aspect, l'ensemble du projet chemine comme prévu, conclut-elle.

Le recteur fait ensuite le point sur les plus récents développements dans le dossier du site Outremont. À sa séance du 16 février, le Comité exécutif de la Ville de Montréal a étudié le projet de règlement autorisant la construction d'un campus de l'Université de Montréal à Outremont et en recommande l'adoption par le Conseil municipal. Les modifications apportées à ce projet de règlement ont été présentées aux citoyens lors d'une séance publique d'information le 16 février au Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont. M. Richard Deschamps, responsable du développement économique, de la voirie et des infrastructures ainsi que des grands projets à la Ville de Montréal, a annoncé les grandes étapes de consultation qui mèneront au développement d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour les secteurs voisins du campus (arrondissements d'Outremont, de Villeray – Saint-Michel – Parc Extension, de Rosemont – La Petite-Patrie et du Plateau Mont-Royal).

Dès avril 2011, il y aura une étape de diagnostic des opportunités de développement, autour de notre campus, qui sera suivie d'une vision de mise en valeur du secteur à des fins industrielles et résidentielles en octobre 2011 et de propositions de mise en œuvre en mars 2012. Le processus d'adoption, avec l'Office de consultation publique de Montréal, est prévu pour décembre 2012. Le recteur ajoute que le Conseil municipal de Montréal a adopté, le 22 février dernier, le règlement d'urbanisme autorisant la construction d'un campus de l'Université à Outremont. Il a également approuvé l'entente, entre la Ville de Montréal et l'UdeM, qui définit les conditions de réalisation de ce projet, quant au volet viabilisation.

Le recteur souligne des inaugurations importantes qui ont eu lieu dans notre communauté; le 10 mars dernier, le Centre sur la biodiversité, situé au Jardin botanique de Montréal, et le

Carrefour des arts et des sciences, au cœur de la FAS, ont ouvert leurs portes. Le recteur souligne la contribution exceptionnelle de ceux et celles qui ont su mener à terme ces initiatives remarquables.

La Carte CAMPUS a été lancée ce matin, à l'occasion d'une conférence de presse pour l'annonce du nouveau programme de transport collectif universel CAMPUS, en collaboration avec la STM. Le projet pilote de carte mensuelle de transport en commun à tarif réduit, le premier à Montréal, sera mis en place à la session d'automne 2011 et se poursuivra au cours de la session d'hiver 2012.

Le recteur évoque ensuite la visite du chantier du Campus Laval qu'il a effectuée avec son équipe le 11 mars dernier. Il a pu constater l'état très satisfaisant de l'avancement des travaux de ce superbe bâtiment, dont nous prendrons possession le 1^{er} juin prochain. Afin de s'assurer que la portion académique soit bien prise en charge, il souligne ensuite la nomination récente de Mme Mireille Mathieu, qui occupera les fonctions d'administratrice déléguée du campus de Laval pour une période de 3 mois en remplacement de M. Raymond Lalande qui est sollicité par de multiples autres dossiers.

Le recteur conclut en saluant la sélection, pour la deuxième saison consécutive, de l'attaquante du club de hockey féminin des Carabins, Kim Deschênes, au sein de la première équipe d'étoiles provinciales du circuit de hockey féminin universitaire du Québec. Elle a terminé au premier rang des joueuses de son équipe et au troisième rang de la ligue. L'étudiante en arts et sciences faisait également partie de la formation canadienne médaillée d'or lors des Universiades d'hiver, en Turquie, au début de février.

AU-528-5.2

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-528-5.2

Suite à l'information communiquée par le recteur, la vice-rectrice aux affaires académiques, Mme Hélène David, apporte la précision que Mme Mireille Mathieu avait démissionné de l'Agence universitaire de la francophonie, et ce, avant qu'elle n'ait été sollicitée pour assumer les fonctions de remplacement qu'elle a acceptées.

Elle ajoute, à propos du Campus Laval, que non seulement l'érection de l'édifice avance à notre satisfaction, mais que les inscriptions aux activités qui seront offertes au sein de ce campus sont également fort réjouissantes. On note des hausses de plus de 10 %, au total, des inscriptions dans les programmes qui seront offerts à Laval. Toujours au sujet du Campus Laval, Mme David souhaite souligner une excellente nouvelle quant à la clinique multidisciplinaire d'intervention psychosociale qui y est prévue. Un partenariat avec l'Agence de santé et des services sociaux de Laval permettra d'y ajouter des services en pédopsychiatrie, ce qui assurera la mise en place d'une équipe multidisciplinaire en intervention jeunesse destinée aux 15-24 ans. L'Agence a ainsi souhaité se joindre à l'excellente initiative de l'Université, avec un service d'intervention. Le concept se développe ainsi, au bénéfice de l'ensemble des intervenants. Des plans de communication et d'implantation de la clinique seront élaborés prochainement sous la responsabilité de Mme Mireille Mathieu.

Mme David poursuit avec les dernières informations à propos de STUDIUM, qui est le nom donné à la plateforme Moodle à l'Université de Montréal. Le test qui se déroule en ce moment, avec 12 professeurs et plus de 350 étudiants s'avère positif. Tous les cours d'été pourront être donnés à l'aide de la plateforme Moodle, avec diverses mesures de soutien aux utilisateurs enseignants et étudiants (capsules vidéo, FAQ, etc.). Elle tient à souligner que le sondage réalisé par la professeure Claire Durand a beaucoup aidé pour planifier les mécanismes d'aide et d'accompagnement destinés aux enseignants. Il y aura prochainement un envoi courriel au sujet du déploiement de STUDIUM.

La vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau, invite l'ensemble de la communauté à participer à la campagne de sensibilisation aux changements climatiques **Défi climat**, à laquelle l'UdeM collabore, encore cette année. L'an dernier, quelques centaines de participants de l'université ont relevé le défi, mais notre affiliée, l'École Polytechnique en comptait davantage, alors que sa population étudiante est nettement moindre. Elle invite donc la communauté à faire un effort particulier afin d'accroître notre présence dans cette campagne.

M. Laurence McFalls souhaite souligner une table ronde sur le printemps arabe, organisée par une étudiante de 1^{re} année en études internationales, Mme Amal Azouz, qui a eu lieu la semaine dernière. Cet événement, qui ne bénéficiait d'aucun parrainage dans l'institution, s'est tenu à guichet fermé

dans une salle de plus de 60 places, grâce à une mobilisation essentiellement réalisée par l'intermédiaire de Facebook.

Suite à la demande qu'elle adressait au secrétariat général il y a quelques semaines, Mme Renée Béland tient à informer l'Assemblée que la version électronique du *Guide de procédure des assemblées délibérantes* est maintenant accessible sur le site du Syndicat des professeurs de l'UdeM.

Aucun autre membre ayant d'information à communiquer à l'Assemblée, le président des délibérations invite les membres de l'Assemblée à participer à la période de questions qui suit.

AU-528-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-528-6

M. Jean Portugais pose une question en deux volets, sur le sujet de l'utilisation des ressources et des lieux de l'Université à des fins commerciales. Faisant référence à un sondage Léger Web, récemment envoyé de façon massive aux enseignants, il note qu'il est évoqué que l'approbation de l'institution a été obtenue. Le 1^{er} volet de sa question vise à savoir si cette approbation a effectivement été obtenue. Le second volet porte sur le fait que les événements récents démontrent que l'utilisation des ressources et des lieux universitaires pour exercer des activités de nature commerciale ou apparentées démontrent la nécessité de s'interroger et de se doter d'une politique afin d'assurer que les membres de la communauté ne seront pas sollicités indûment. Le document présentant le sondage mené par Léger Web affirme que l'opération a été approuvée par le Comité d'éthique de l'Université Concordia. La question se pose : l'Université de Montréal a-t-elle un tel comité d'éthique? Quelles sont les instances qui devraient être saisies lorsqu'il y a diffusion d'un instrument semblable auprès des membres de la communauté?

Mme Hélène David annonce qu'elle détient sans doute une bonne partie de la réponse aux questions de M. Portugais. Le sondage auquel il réfère est diffusé, auprès des enseignants de diverses universités, pour le compte de la CREPUQ. La dernière étape de lancement de ce sondage a été abordée lors d'une réunion des vice-recteurs aux affaires académiques (VRA) de la CREPUQ au mois de décembre 2010. Il s'est alors avéré qu'un sous-comité des VRA sur les technologies en enseignement, au sein duquel chaque université, dont l'Université de Montréal, est représentée, avait reçu un mandat, maintes fois confirmé au cours des dernières années, de procéder à ce sondage pan universitaire. Dès 2008, l'UdeM a accepté de contribuer à cette opération. C'est devant l'ampleur des aspects techniques associés que la décision a été prise de confier le sondage à Léger Marketing. Mme David insiste que puisque nous étions engagés dans le projet depuis quelques années, nous n'avions plus vraiment le loisir de faire marche arrière une fois qu'il est arrivé à sa phase ultime, lorsque le dernier sceau d'approbation a été donné en décembre 2010.

M. Portugais dit ne pas comprendre la réponse; il lui semble percevoir des points de vue institutionnels différents. Avons-nous, oui ou non, donné l'autorisation à la CREPUQ de faire cette consultation? Mme David répond oui. M. Portugais dit que cela lui semble néanmoins nébuleux. Selon lui, cela illustre à quel point il est important de réfléchir collectivement sur la question de l'utilisation des communications au sein de notre communauté. Cela lui semble faire partie des orientations dont nous devrions nous doter. Il estime qu'il faudrait former un comité de l'Assemblée qui aurait pour mandat d'examiner ces questions reliées aux activités de nature commerciale afin que nous puissions statuer sur la position de l'institution à cet égard, puisque l'Assemblée ne saurait se mettre à gérer des cas d'espèce.

Mme David insiste que le sondage récent n'est pas une activité de nature commerciale, mais une initiative de la CREPUQ, qui a souhaité, collectivement, mener cette opération. M. Portugais souligne que le message est assorti d'une offre faite aux participants de gagner un iPad. Le président indique qu'il n'est pas opportun de poursuivre un débat sur la qualification de ce sondage, au-delà de la réponse qui a été donnée.

M. Portugais réitère que son intervention vise à mettre en relief l'intérêt de discuter ici plus abondamment de l'ensemble de la question, sous le thème des communications et de l'utilisation des ressources informatiques. Le président invite M. Portugais à acheminer sa proposition, avec un état de question, au Comité de l'ordre du jour.

Mme Michèle Brochu évoque la disproportion entre l'IRIC et les autres groupes de recherche qui apparaît en matière d'infrastructures des centres et groupes de recherche et s'enquiert de ce qui la justifie, notamment au plan des retombées de ce groupe par rapport aux autres. Le recteur souligne que le

vice-recteur à la recherche et aux relations internationales, M. Joseph Hubert, est présentement retenu en conférence téléphonique et qu'il serait pertinent d'attendre sa présence. La question lui sera transmise afin qu'il puisse répondre à la prochaine séance

M. Najib Lairini indique que lors de l'assemblée du département de littératures et langues modernes qui a eu lieu vendredi dernier, une réorganisation du Centre d'études d'Asie de l'Est (CETASE), consistant notamment à transférer les cours de langues sous la direction du Centre des langues, a été annoncée. Il souhaite obtenir des précisions sur les impacts de cette réorganisation, particulièrement sur le CETASE et savoir ce qui va advenir de ce centre d'études.

Le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Boismenu, explique que sa Faculté a entrepris, depuis un an ou deux, une réflexion sur les missions des centres d'études et qu'elle travaille actuellement sur le CETASE, qui comporte trois composantes : d'abord, le projet académique, de formation et de recherche, ensuite la dimension complémentaire de fournir une documentation appropriée pour les études de l'Asie de l'Est, et, enfin, la formation en cours de langues. Il y a déjà un an, la direction de la Faculté a transformé la Direction de l'enseignement des langues et des cultures étrangères afin que l'enseignement des langues soit confié au Centre de langues. Toutes les langues enseignées à la FAS sont depuis rattachées au Centre de langues, mis à part, jusqu'à maintenant, les langues asiatiques. La direction du CETASE a été informée que les langues asiatiques seraient rattachées à ce centre de langues, par souci de cohérence, d'organisation et de systématisation de l'offre de formation dans le domaine des langues. Le Centre de langues est voué au développement de l'enseignement des langues au sein du Campus, mais est aussi destiné à offrir de la formation en langue à des personnes qui ne seraient pas étudiantes à plein temps. Cela se fait graduellement. Le doyen précise avoir rencontré le directeur du CETASE à l'automne dernier, afin de l'informer que le changement serait mis en place pour le mois de septembre prochain.

Pour ce qui est du Centre de documentation, une rencontre doit avoir lieu très bientôt avec le directeur du Centre et le directeur des bibliothèques, M. Richard Dumont. Comme cela a été le cas pour les autres centres de documentation, le travail documentaire du CETASE sera associé aux bibliothèques, à la BLSH en particulier. Le passage de l'aspect documentaire sous l'égide des bibliothèques s'accomplit dans un souci d'offrir un service standardisé à l'égard de cette documentation qui, en ce moment, est gérée par divers professionnels qui ne sont pas des bibliothécaires. L'objectif est que des bibliothécaires soient dorénavant en mesure d'offrir des services à l'égard de cette documentation-là. Cette rencontre devait avoir lieu il y a deux semaines, mais a dû être reportée pour des motifs indépendants de notre volonté. M. Boismenu termine en insistant sur l'importance de la rencontre avec l'ensemble des chercheurs du CETASE pour travailler de concert avec la direction de la faculté à l'élaboration d'une programmation d'activités au plan académique, en vue de consolider les ressources au CETASE dans la dimension enseignement et recherche.

M. Mathieu Lepitre adresse une question concernant les travaux de rénovation qui auront lieu au Pavillon Jean-Brillant cet été; il s'étonne de ce que la FAÉCUM n'ait été informée que la semaine dernière que ses bureaux devront être déménagés à compter du 16 avril pour période de 4 mois. Des raisons particulières expliquent-elles de si courts délais d'avis, particulièrement lorsque les travaux obligent la fermeture d'un comptoir de services?

Le vice-recteur aux finances et aux infrastructures est étonné de cette nouvelle, puisque ce projet, qui achèvera le chantier de rénovation du Pavillon 3200 Jean-Brillant, est déjà connu depuis trois ans. Il s'engage à s'informer à ce propos. M. Lepitre souhaite souligner que plusieurs employés de la FAÉCUM devront être mis à pied en raison des suppressions de services engendrées par la fermeture et que des emplois étudiants devront être sacrifiés à un mois de préavis. Il lui semble que la chose est assez préoccupante pour que cela soit noté.

AU-528-7

COMITÉ DU STATUT DU CORPS PROFESSORAL—CSCP
- Rapport sur les pratiques d'embauche des professeurs invités
A-21/526^e/813

AU-528-7

Le président des délibérations invite le président du Comité du statut du corps professoral, M. Denis Monière, à prendre place à l'avant afin de poursuivre l'étude du rapport de ce comité entreprise lors de la dernière séance. Le président des délibérations résume les règles applicables lorsque

l'Assemblée est saisie du rapport d'un comité. L'Assemblée ayant déjà amorcé une discussion sur l'appropriation des recommandations contenues dans le rapport, la discussion est poursuivie aujourd'hui.

Mme Marianne Kempeneers souligne que ce rapport a le mérite de préciser des balises importantes, notamment quant aux qualifications requises et à la durée maximale des engagements. Cependant, le mandat du Comité, tel qu'il figure au rapport, était aussi de faire des recommandations sur d'autres aspects, notamment sur la définition du professeur invité et sur les fonctions devant être exercées par les professeurs invités. Citant le rapport, qui affirme, à la page 6, sous la rubrique *Un détournement de statut* : « que la pratique actuelle entretient l'ambiguïté entourant ce statut », notamment par rapport au statut de professeur de formation pratique, Mme Kempeneers insiste qu'il lui apparaît primordial que le rapport propose une définition du professeur invité. Particulièrement en distinguant le professeur invité des autres catégories de personnel enseignant, mais en insistant sur ce qui caractérise ce statut par rapport aux autres catégories de personnel enseignant, notamment les professeurs de formation pratique. Les échanges intervenus lors de la dernière séance, particulièrement les interventions de Mme la doyenne Girard qui étaient éloquentes à cet égard, ayant, selon Mme Kempeneers, illustré l'ambiguïté qui persiste, elle fait la proposition de retourner le rapport au Comité afin qu'il s'acquitte de son mandat en définissant de façon plus claire le statut de professeur invité. Cette proposition est appuyée.

Le président du Comité, M. Denis Monière, se dit perplexe quant à la nature de cette proposition, dans la mesure où le rapport fournit une définition du professeur invité. Toutes les explications fournies dans le rapport, avant la rubrique des recommandations, établissent que l'on suit, à peu de chose près, la même logique qu'au sein des autres universités. Le rapport énonce en effet que le professeur invité doit exercer au moins deux des fonctions professorales, ce qui le distingue, notamment, du chargé de cours. Il est clair dans le rapport que l'invité ne peut pas se consacrer exclusivement à l'enseignement, mais qu'il doit aussi œuvrer en encadrement ou en recherche.

De plus, c'est, selon le Comité, un principe fondamental à l'Université de Montréal que les unités sont les mieux placées pour évaluer leurs besoins en recherche et en formation. Ce principe, ajoute M. Monière, emporte qu'il convienne de faire confiance à nos collègues qui sont professeurs et qui siègent aux instances pour appliquer les règles que nous proposons. C'est très balisé, mais ça suppose qu'on fasse confiance aux collègues avec qui l'on travaille. Puisqu'il n'est pas suggéré ici que les unités et les membres de leurs instances ne seraient pas fiables, ce qui serait fort grave, et que ce n'est pas l'enjeu du présent débat, il conclut qu'il ne voit pas en quoi cela nous avancerait de reprendre cette discussion, car tous les éléments pertinents sont déjà dans le rapport.

Réagissant à l'intervention de M. Monière, M. Portugais affirme que le rapport est clair, sur le caractère vague... Il cite le rapport, qui dit, au dernier paragraphe de la page 2 : « À l'Université de Montréal, la définition du professeur invité est relativement vague ». C'est, dit M. Portugais, celle-là même que M. Monière vient de citer comme étant une définition claire. Le rapport lui-même n'a donc pas de cohérence entre ses prémisses et sa conclusion. Bien que d'accord avec les différents attendus qui y figurent, M. Portugais estime, à l'instar de Mme Kempeneers, qu'un élément demeure manquant. La définition du professeur invité faisait partie du mandat du comité; or il n'y a pas, dans le rapport, de définition autre que l'ancienne.

Reprenant les définitions reproduites par le Comité, notamment celle de l'Université McGill, qui figure in extenso à la page 2, et celle de l'Université Laval, il dit constater que ces deux universités ont posé de façon extrêmement claire et balisée la définition du professeur invité. Elle ne l'est pas chez nous, aux yeux, au vu même de ce qu'énonce le rapport. Il estime donc que la demande de Mme Kempeneers est raisonnable et que le comité devrait revenir à l'Assemblée avec un rapport qui définisse de façon claire ce qu'est un professeur invité dans l'institution, notamment, mais pas exclusivement, vis-à-vis des autres groupes qui sont déjà présents dans les fonctions d'enseignement et de recherche. Laisser cela à la nature des initiatives départementales lui paraît dangereux et pas très responsable; au contraire, il faut penser à des critères qui sont des critères de nature véritablement universitaire et non pas laisser à la nature le soin de définir les objets, a posteriori. Faire autrement équivaudrait à ce que l'Assemblée décide de laisser ses responsabilités aux unités. M. Portugais conclut qu'il nous appartient collectivement de définir ce qu'est un professeur invité, comme les autres universités, notamment Laval et McGill, l'ont fait.

M. Monière précise que ce qui est vague, dans les statuts actuels, n'est pas tant la définition de professeur invité, que la durée des engagements à ce titre. C'est là que le Comité a souhaité baliser, non seulement quant à la durée maximale, mais également en prévoyant des mécanismes d'information

pour les contrats de moins de six mois, de telle sorte que les collègues des assemblées seront obligatoirement informés. Le Comité a de plus prévu une mesure de réévaluation dans trois ans s'il devait s'avérer que des abus soient constatés. Selon lui, le tout repose sur la prémisse que les collègues des unités sont les mieux placés pour apprécier les besoins particuliers.

Mme Anne-Marie Boisvert se dit convaincue que, si la définition dans nos Statuts actuels est vague, le rapport vient justement la baliser. À McGill, la définition précise qu'il s'agit de « visiting academic ». Le Comité n'a pas choisi de retenir cette définition. Il importe cependant de se rappeler que le contexte est fort différent à McGill, où les professeurs ne sont pas syndiqués et où il existe d'autres catégories de personnel enseignant et de recherche. Il importe par ailleurs, selon elle, de rappeler que nos instances comptent plus de 86 comités; quand une instance nomme un comité, cela doit signifier la confiance qui est accordée aux membres qui y sont désignés. Il peut devenir très dangereux de refuser de recevoir les rapports préparés par ces comités, tant que le résultat n'est pas exactement celui dicté par l'Assemblée. Personnellement, Mme Boisvert souligne qu'elle préférerait démissionner d'un comité, dans de telles circonstances. Si l'Assemblée devait ne pas avoir confiance en ses comités, qu'elle cesse d'en créer en leur confiant des mandats de plus en plus étroits.

M. Boismenu ajoute qu'au Canada anglais, il y a souvent un statut de professeur à durée déterminée, ne conférant aucun avantage au plan de la progression de carrière, ce qui permet de combler certains besoins ponctuels, qui sont peut-être ici comblés par les professeurs invités. Nous avons peut-être avantage à conserver la souplesse qui est permise par le statut de professeur invité, étant donné qu'elle s'insère dans un contexte par ailleurs rigide, où il y a une présomption que le contrat d'un professeur s'inscrit dans une perspective de carrière.

M. Milton Campos dit n'avoir jamais pensé à la fonction de professeur invité comme destinée à assurer un remplacement, comme celle du professeur substitut. La perception que plusieurs ont gardée de la dernière assemblée, notamment après l'intervention de Mme Girard, qui était très passionnée en faveur du maintien de ce statut tel quel sans lequel sa faculté, disait-elle, ne pourrait pas fonctionner, est la suivante : comment se fait-il qu'une faculté ne puisse pas fonctionner sans un tel statut de professeur invité? Pourquoi ne pas utiliser le statut de professeur de formation pratique alors?

Mme Girard explique que du nombre limité de professeurs au sein de sa faculté, il y en a souvent peu pour enseigner au 1^{er} cycle, compte tenu de leurs autres activités. Il y a aussi la question de la connaissance pratique nouvelle, applicable dans les milieux d'aujourd'hui. C'est pour cela, dit-elle, que nous avons besoin d'aller chercher des experts dans les milieux cliniques pour venir enseigner à nos étudiants. En sciences infirmières, il y a une partie théorique, mais aussi une partie pratique, caractérisée par la familiarité avec l'application des connaissances nouvelles.

M. Campos redemande pourquoi ne pas embaucher des professeurs de formation pratique.

La vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert, intervient pour préciser qu'après de nombreuses années de rapports à l'Assemblée et deux ans de négociation avec le SGPUM, l'Université n'est parvenue à une entente que pour 15 postes de professeurs de formation pratique, exclusivement au rang d'adjoint, sans possibilité de promotion et sans certitude d'avenir dans l'institution. Ces postes ne comblent donc pas le besoin. Le statut de professeur invité contribue à pallier les lacunes du statut unique que nous connaissons.

M. Pierre Simonet dit qu'il ne votera pas en faveur de la proposition, car il soutient ce rapport. Pour avoir dirigé une unité à profil professionnel, il est en mesure d'apprécier particulièrement deux éléments qui y figurent : la souplesse et l'esprit voulant que les décisions doivent être prises au niveau le plus efficace. Il conclut que c'est dans les unités et non à l'Assemblée que cela doit se décider.

M. Maurice Tardif, tout en remarquant que l'introduction de la balise des trois ans est fort intéressante, suggère que les vues exprimées pourraient être réconciliées en procédant par définition, en introduisant l'expression « peut être professeur invité, la personne qui... ». Le président des délibérations indique que cette suggestion ne peut être considérée à ce stade, alors que la proposition principale est discutée.

Mme Nathalie Trépanier observe qu'à la lecture du rapport, elle ne comprenait pas les fonctions du professeur invité par rapport à celles du professeur de formation pratique. À l'écoute de certaines explications données, elle dit constater que ce statut semble intimement lié à un besoin en matière de formation pratique. Même devant le peu de développements dont on a fait état de ce côté, ne serait-il pas plus pertinent de combler ainsi les besoins pratiques?

M. Laurence McFalls, résumant ce qu'il a entendu, conclut qu'on semble souhaiter conserver ce statut comme une espèce de fourre-tout pour répondre à divers besoins. Même s'il se dit d'accord avec la position exprimée par Mme Boisvert sur la confiance envers les comités, il ne lui semble pas très difficile ici que les membres du comité puissent prendre quelques dizaines de minutes pour préciser la définition et faire les distinctions qui s'imposent avec les autres groupes de personnel enseignant et de recherche.

En tant que membre du comité, M. Pierre Trudel observe que c'est exactement ce que le comité a fait. Compte tenu des réalités diverses des unités, il s'est avéré impossible d'aller plus loin dans la précision sans générer une rigidité de nature à priver des unités de ressources nécessaires. Il est donc plausible que le Comité, s'il refaisait l'exercice, en arriverait aux mêmes conclusions.

M. Portugais remarque que les éléments qui, selon M. Trudel, apporteraient des nuances ne se retrouvent pas dans les recommandations. Serait-il possible de les faire figurer dans les recommandations?

Selon M. Trudel, dans ses recommandations le Comité propose ce qui lui est apparu nécessaire afin de baliser et d'encadrer les excès qui lui ont été soulignés. C'est ce qui explique ses recommandations quant à la durée des contrats et quant à l'information des assemblées sur les contrats de courte durée. Non seulement, conclut-il, le Comité a balisé, mais il a outillé les assemblées pour en débattre si elles l'estiment pertinent.

Mme Kempeneers intervient au soutien de sa proposition. Elle déplore qu'elle semble avoir été dénaturée vers des questions de confiance, mais affirme continuer de trouver qu'il manque une définition et que le sujet du détournement de statut n'est pas réglé par ce rapport. Le professeur invité demeure, à ce stade, un « professeur de formation pratique potentiel », ce qui justifie de demander au Comité de proposer une définition.

L'Assemblée procède alors au vote; la proposition est rejetée à la majorité des voix exprimées.

Invitée par le président des délibérations, l'Assemblée revient à la considération du rapport et à la proposition du Comité du statut du corps professoral.

M. Giovanni De Paoli souligne que la souplesse est, en l'instance, une richesse.

M. Jean Portugais se dit d'avis que le Comité a bien mal défendu son rapport au cours des dernières minutes; il ne nous a pas convaincus qu'il avait véritablement pris en compte les éléments de la problématique qu'il a lui-même énoncée dans son rapport. Il se dit mal à l'aise, non pas que la proposition de retour au comité afin d'ajouter une définition ait été défaite, mais, comme membre de l'Assemblée, que nous n'ayons pas un rapport qui ait véritablement un statut universitaire, car ses prémisses ne fonctionnent pas avec ses conclusions. Il maintient ce jugement; il déplore que la définition de la page 2 ne figure pas dans les recommandations à la fin. À la vue des interventions de certains administrateurs ici présents, Mme Girard, Mme Boisvert, M. Boismenu, on cherche, selon lui, à créer un nouveau statut, une nouvelle niche, pour embaucher des gens à l'extérieur du cadre existant. Il dit estimer que c'est une mauvaise décision et qu'on devrait plutôt embaucher des professeurs dans le statut régulier et dans celui de professeur de formation pratique lorsque c'est ce qui est requis, même si, à ce jour, le nombre en est limité. Il rappelle qu'après plusieurs mois de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective entre l'Université et le SGPUM, il n'y a encore aucune embauche de professeur de formation pratique. Si on veut modifier les règles du jeu, il faut le faire collectivement. On aura ici un statut vague, une sorte de statut fourre-tout, contrairement aux règles en usage dans les autres universités.

M. Langis Michaud observe que la balise de la durée est importante pour distinguer les statuts; il ne pourra pas s'avérer intéressant d'engager quelqu'un pour assumer un rôle semblable à celui de professeur de formation pratique avec la restriction des trois ans prévue ici. Le temps que cette personne s'installe et puisse véritablement contribuer, cette durée de trois ans serait écoulée.

M. Monière demande le vote sur l'ensemble du rapport. L'Assemblée, à la majorité des deux tiers des membres présents, décide de procéder au vote immédiat.

Sur un vote favorable, des abstentions étant notées, le rapport du Comité du statut du corps professoral est reçu à la majorité des voix exprimées et l'Assemblée en adopte les recommandations.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire accepte le Rapport sur les pratiques d'embauche des professeurs invités et adopte les recommandations suivantes :

- 1) de réserver le statut de professeur invité à des personnes possédant des qualifications équivalentes à celles que détiennent les personnes poursuivant une carrière de professeur dans un établissement de nature universitaire, étant entendu que ces qualifications seront déterminées par chaque unité académique;
- 2) de limiter à trois ans la durée maximale des contrats successifs des professeurs invités;
- 3) d'informer les assemblées départementales ou facultaires des embauches des professeurs qui sont invités pour moins de six mois;
- 4) de réexaminer la situation dans trois ans.

AU-528-8

PRÉSENTATION DU BUDGET DU FONCTIONNEMENT 2011-2012
A-21/527^e/810, A-21/528^e/822, A-21/528^e/822.1, A-21/528^e/823,
A-21/528^e/824

AU-528-8

À l'invitation du président des délibérations, Mme Danielle Morin, présidente du Comité du budget de l'Assemblée, accompagnée de M. Éric Filteau, membre du même comité, présente la proposition du budget de fonctionnement 2011-2012 qui a été adoptée par le Comité exécutif le 8 mars dernier. Le Comité du budget s'est rencontré le lendemain pour en faire l'étude, rencontre qui a mené à la présentation d'aujourd'hui. Le 28 mars 2011, il y aura présentation de la proposition de budget de fonctionnement 2011-2012 au Conseil de l'Université pour adoption.

Après avoir rappelé le mandat du Comité, de même que les grandes orientations budgétaires qui ont été adoptées tant par l'Assemblée que par le Conseil, Mme Morin précise, aux fins de la comparaison avec le budget de l'année antérieure, que l'exercice financier de l'année 2010-2011 ne s'étend que sur 11 mois, ce qui rend la comparaison d'autant plus difficile que plusieurs dépenses dans un mois donné peuvent difficilement être évaluées simplement en divisant par 12.

Le Comité a donc choisi de produire un sommaire regroupant des éléments marquants et présentant, pour 2011-2012, une présentation des revenus et des dépenses supplémentaires, et, sur une base comparative avec le budget initial 2010-2011, les revenus et dépenses et les variations, de même que les faits saillants.

Mme Morin présente ensuite aux membres le contenu du document du Comité du budget de l'Assemblée, consigné sur des diapositives électroniques (A-21/528^e/822.1).

M. Denis Monière partage la satisfaction exprimée devant l'atteinte de l'objectif d'équilibre budgétaire. Au-delà, il estime qu'il y a cependant lieu d'être plus déprimé quant à certains points particuliers. Au chapitre des bourses versées aux étudiants, il n'y a pas d'augmentation. Cela lui semble d'autant plus désolant que déjà, nous ne sommes pas compétitifs avec nos concurrents. De plus, nos étudiants s'appauvrissent chaque année, avec l'augmentation du coût de la vie. Il demande s'il n'y aurait pas moyen d'inclure dans le budget un indice qui permettrait, au moins, d'augmenter les bourses en fonction de l'augmentation du coût de la vie, tout en sachant qu'il faudrait couper ailleurs. Il lui semble quand même plus intéressant pour la communauté de montrer que nous faisons un effort pour encourager nos étudiants. Sa deuxième remarque vise les dépenses supplémentaires en services. D'une part, on énonce qu'il faut augmenter les dépenses du fait de l'augmentation des contraintes légales. Ces contraintes ne demeurent-elles pas stables, d'une année à l'autre? D'autre part, une partie de ces dépenses seraient attribuables à Synchro (PGI). Il se dit inquiet, alors que le PGI devait, nous disait-on, être déjà budgété.

Le vice-recteur Filteau dit qu'il partage la déception exprimée par M. Monière au sujet des bourses et que, comme lui, il souhaiterait que nous puissions faire plus, même si nous figurons parmi les universités qui y consacrent la part la plus importante de leur budget de fonctionnement. Cette volonté de faire mieux se manifestera dans la Grande campagne. Il fait cependant remarquer qu'il est ici question du budget de fonctionnement; un ajout important aux bourses vient également des fonds avec restrictions, dont de recherche.

Quant aux dépenses, il observe que la somme qui figure pour le PGI résulte de la comparaison avec le budget de l'an dernier; il y a une croissance planifiée qui est liée à la mise en place, notamment quant à l'expertise afin d'assurer le support aux unités et le soutien, de même qu'à la capitalisation, qui doit être faite lorsque le projet est en fonction. L'amortissement apparaît alors comme dépense au budget de fonctionnement.

Pour les unités de service, la situation reflète la réalité de disette qui a été vécue pendant plusieurs années; contrairement aux unités d'enseignement, qui ont pu bénéficier d'un retour sur les augmentations d'effectifs, les allocations des services n'ont été ajustées qu'à la marge. M. Filteau note qu'ici même, on déplore souvent le niveau de service, notamment à la DRH. En sus de la pression générée par l'accroissement de la clientèle, l'augmentation des exigences législatives, notamment en matière de reddition de comptes (entre autres les FCI), a taxé lourdement les ressources. L'objectif est donc d'appuyer les unités de service pour leur permettre de répondre aux besoins.

Le recteur confirme et ajoute que depuis la nouvelle grille de financement de 2006, tout le réinvestissement s'est fait dans l'académique, à l'exclusion du soutien. L'effet combiné, année après année, de la non-indexation des services au niveau provincial, de la loi 100 et de notre style de gestion visant à protéger l'académique a mené les unités de service à leurs limites.

La vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification illustre avec un exemple : les hausses de clientèles, dont nous avons raison de nous réjouir, sont évidemment accompagnées de hausses des demandes d'admission. Pourtant, ces demandes d'admission, plus nombreuses, ont été traitées par les mêmes personnes, dans le même délai... De plus, ajoute-t-elle, certaines exigences, qui vont croissantes, de rapports de toutes sortes mobilisent indument les ressources. Elle réfère notamment à la reddition de compte requise pour des sommes relativement minimales, qui peut exiger de nombreuses heures de travail de la part des équipes en place.

M. Monière demande quelle est la part de la somme de 5 M\$ qui est due au retard dans l'implantation du PGI.

M. Filteau assure qu'il n'y a pas de lien, aucun rapport direct entre le délai dans l'implantation et la somme qui apparaît au budget de fonctionnement. Les sommes comptabilisées sont associées à la capitalisation, qui était prévue dans le montage du projet. Si des sommes supplémentaires devaient éventuellement être déboursées pour le déploiement, cela s'ajouterait au coût total de l'immobilisation. L'impact serait alors à long terme, sur le coût de l'amortissement futur.

Mme Delphine Bouilly demande quelle somme sera consacrée aux auxiliaires d'enseignement. Surtout, ajoute-t-elle, s'agira-t-il d'enveloppes protégées?

À l'invitation de M. Filteau, M. Prud'homme précise qu'un montant de 5,6 M\$ sera affecté à l'auxiliariat, sous forme d'enveloppes protégées.

Comme M. Monière, Mme Bouilly constate le gel du montant consacré aux bourses. Elle le déplore d'autant plus que les étudiants débourseront davantage, leur contribution étant haussée. Alors que l'Université dit souvent vouloir faire une priorité du soutien à la persévérance, elle remarque que McGill consacre 3 % de son budget de fonctionnement aux bourses alors qu'ici, c'est à peine 1,4 %. Pourquoi?

M. Filteau réitère les explications déjà données. Et invite à distinguer les bourses offertes par l'Université du programme d'aide financière du gouvernement du Québec, financé par la ponction de 25 % sur la hausse des frais de scolarité. L'Université demeure très sensible à cette question et soucieuse de tenter d'améliorer ses mesures de soutien. Mme Boisvert ajoute que les frais afférents facturés par l'Université McGill sont beaucoup plus importants.

Le recteur revient sur une vérité insuffisamment connue : le Québec est le territoire le plus généreux en matière de soutien aux étudiants au Canada. Il rappelle que sa position a toujours été de consacrer une partie des sommes dégagées par une hausse des frais de scolarité pour augmenter les bourses offertes. Il conclut cependant en observant qu'encore faut-il qu'il y ait davantage d'argent pour ce faire.

Mme Maude Larente demande à M. Filteau de préciser, dans la somme globale de 5 M\$ qui apparaît dans les documents budgétaires, les sommes respectivement consacrées au centre d'expertise et de soutien aux usagers dans le cadre du projet Synchro et au remboursement du projet PGI.

M. Filteau rappelle, comme Mme Morin l'a déjà expliqué, que la présentation faite montre les écarts entre l'an dernier et cette année. L'an dernier, c'était 1,7 M\$; il y a donc un écart de 3,3 M\$. Le montant de 5 M\$, c'est ce que l'Université doit rembourser de la partie capitalisée du PGI. Une partie a déjà été remboursée l'an dernier. Le 5 M\$, c'est l'ensemble de la dépense. La somme d'un million consacrée à la mise en place de l'équipe, en revanche, n'a pas à voir avec la capitalisation.

Mme Larente demande s'il est exact que le financement du nouvel environnement numérique d'apprentissage provient de la réserve des priorités académiques institutionnelles.

M. Filteau précise que l'enveloppe des priorités institutionnelles se partage en deux : d'un côté, la partie du 1 % prélevé aux unités, utilisée pour diverses initiatives académiques, de l'autre côté, des sommes qui sont mises là pour assurer des développements. La somme de 700 000 \$ consacrée au nouvel environnement numérique est le montant nécessaire à l'équipe de développement pour finaliser le projet cette année.

M. Langelier estime que le budget fait montre d'un certain degré d'optimisme quant aux revenus qui proviennent du MELS, notamment le financement du CLARDER et l'ajustement de la subvention du CHUV. Puisque ce sont là des montants que nous ne sommes pas assurés d'obtenir, que se passera-t-il si les sommes escomptées ne se matérialisent pas?

Selon M. Filteau, le comité du budget a considéré les sommes sur lesquelles on pouvait, avec un niveau raisonnable d'optimisme, compter. L'équité salariale est un dossier dans lequel il apparaît vraisemblable que des sommes soient versées; le gouvernement avait prévu une réserve pour ses propres employés et a récemment demandé à toutes les universités de communiquer leurs chiffres à cet égard. Le déficit du CHUV est de 2,9 M\$; on s'attend, sans doute pas à la totalité, mais à une partie de cette somme, parce que cet hôpital vétérinaire n'est pas qu'un lieu d'enseignement, il offre également des services à la communauté pour l'ensemble du Québec. S'il s'agissait d'un hôpital destiné aux humains, nous n'aurions pas à en assumer totalement le fonctionnement. Des représentations sont faites depuis longtemps. Des signaux encourageants ont été reçus au cours des derniers mois, qui indiquent qu'un certain ajustement pourrait être accordé. Quant au CLARDER, ce n'est pas finalisé, mais des signes semblent démontrer que seules certaines catégories demeureraient litigieuses; celles-là n'ont pas été escomptées. Une fois ces éléments agglomérés, cela représente environ 5 M\$, à l'égard desquels nous avons une certaine confiance. Par ailleurs, il y a, dans un budget, une certaine dose de conservatisme qui procure un peu de marge de manœuvre. À la limite, il est possible de resserrer certaines dépenses. S'il devait y avoir 2 ou 3 de ces 5 M\$ qui ne nous sont pas versés, ce sont des sommes qui peuvent se trouver, sur un budget de plus de 600 M\$.

Mme Cameron revient sur la question des bourses; le montant prévu pour les bourses en 2011-2012 a été basé sur celui du budget initial de 2010-2011. Par contre, la réalisation est plus élevée, à 9,4 M\$. Pourquoi, dans le contexte des grandes orientations proposées par le recteur, notamment de recentrer sur les étudiants, ne pas avoir alloué au moins cette somme-là?

M. Filteau explique qu'à cause même de la mécanique de versement des bourses, qui ne sont en effet pas toutes versées au jour 1 d'un budget, il y a des variations. Cependant, pour l'année financière 2011-2012, comme pour l'année courante, la somme budgétée a été arrêtée à 8,9 M\$.

Mme Cameron remercie le vice-recteur pour l'explication, mais suggère néanmoins que la révision devrait être envisagée.

M. Mathieu Lepitre se dit étonné de constater que l'UdeM soit la seule contributrice aux bourses de sport d'excellence. Les étudiants de HEC Montréal et de l'École Polytechnique peuvent-ils néanmoins en bénéficier?

Mme Béliveau confirme que, jusqu'à maintenant, seule l'Université a contribué à ces bourses, à hauteur de 150 000 \$ par année. Elle ajoute qu'il y a déjà eu quelques étudiants de l'École Polytechnique et de HEC Montréal qui ont eu droit à des bourses. Cependant, des représentations ont été faites auprès de nos écoles affiliées et la situation devrait être modifiée sous peu.

M. Mathieu Lepitre souligne le fait que pour la 3^e année, les Services aux étudiants ont un budget équilibré. Rappelant l'énoncé de mission des Services aux étudiants et l'importance de leur rôle, qui recoupe des priorités évoquées par le recteur, il demande si des moyens seront pris pour les soutenir. Ces services sont entièrement supportés par une subvention gouvernementale et la contribution directe des étudiants. Pour l'instant, l'Université facture même les locaux qu'ils occupent à certains services qui sont pourtant devenus totalement indispensables au fonctionnement de l'Université elle-même, comme la Maison internationale et le Bureau des étudiants internationaux. Des mesures seront-elles prises pour soutenir le développement des SAE et remettre à niveau ces services?

Le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Filteau, tient premièrement à rappeler que les SAE sont des services autofinancés. Si l'accroissement de la contribution, gouvernementale et étudiante, est insuffisant pour faire face aux hausses de coûts (augmentation des salaires, etc.), les services devront être réduits. Ce principe a été abondamment discuté dans d'autres contextes. Par ailleurs, cette année, une somme de 350 000 \$ a été mise à disposition du vice-rectorat aux affaires étudiantes et au développement durable pour soutenir certaines initiatives. Il invite la vice-rectrice à préciser.

Mme Béliveau indique qu'il s'agit d'initiatives de soutien à la réussite en partenariat avec les facultés et avec les étudiants, qui seront certainement abordées dans des discussions ultérieures avec les étudiants. Elle précise qu'il y a plusieurs projets à cet effet qui mijotent présentement.

M. Jérôme Del Castillo, à propos du budget de gestion de la Faculté de médecine vétérinaire en 2010-2011 et 2011-2012, demande si les chiffres rapportés incluent le CHUV. M. Filteau confirme que le CHUV et les services diagnostiques sont inclus.

M. Del Castillo souhaite alors connaître la ventilation. Le doyen Michel Carrier souligne que les chiffres précis ont été déposés au Conseil de faculté mais qu'il ne les a pas présentement en mémoire. Le doyen s'engage à fournir ces données directement à M. Del Castillo.

Mme Marianne Kempeneers, rappelant que le recteur fait régulièrement valoir la fragilité des universités de recherche à l'égard des coûts engendrés par la recherche, demande si les chiffres communiqués aujourd'hui nous permettent de comparer les revenus et les dépenses associés à la fonction de recherche.

M. Filteau précise qu'il faut distinguer les revenus des frais indirects de recherche; il invite le vice-recteur à la recherche à préciser. M. Hubert explique que les frais indirects ne retournent pas directement à la recherche; ils servent à appuyer les bibliothèques, à payer le chauffage, la rénovation des bâtiments, etc. Il n'y a pas de corrélation directe entre ce qui rentre et ce qui retourne pour supporter la recherche.

Le recteur précise que les subventions de recherche, et ce sont des centaines de millions, n'apparaissent pas dans le budget de fonctionnement, mais plutôt dans le Fonds avec restrictions. Pour supporter adéquatement les centaines de millions en recherche, il faudrait 40 millions de plus en revenus. Nous en recevons 20. Il manque un 20 %, donc des dizaines de millions, que nous absorbons, soit en insuffisance de services, soit en coupures que nous devons nous imposer à tous de ce fait. Ce sont ces chiffres-là, qui témoignent de la « répartition de la misère », qui se traduisent dans le budget de fonctionnement.

Le vice-recteur Hubert ajoute que le gouvernement fédéral a adopté une formule de financement aberrante, qui défavorise les universités de recherche. Alors que les grandes universités de recherche, dont nous sommes, reçoivent 18 % de frais indirects, celles qui comptent moins de 5 M\$ de fonds de recherche par année se voient verser 30 % pour compenser leurs frais. Le recteur fait remarquer qu'au sein de l'AUC, les universités sont divisées sur ce sujet et qu'il est difficile d'aborder la question.

Mme Aude Dufresne s'inquiète que malgré une augmentation d'effectif étudiant de 1 500 EETC, le montant alloué pour les auxiliaires demeure inchangé.

M. Filteau précise que le montant qui figure au titre de l'auxiliariat est un plancher de dépense imposé aux facultés, un montant qui doit obligatoirement être versé par une faculté, pour les auxiliaires. C'est une base minimale; la faculté peut dépenser plus. C'est ce que fait, notamment, la FAS. Il rappelle que ce sont les facultés elles-mêmes qui répartissent le budget qui leur est attribué et qui décident de l'allocation des sommes qui sont allouées.

M. Langis Michaud s'étonne de ne pas retrouver de rubrique consacrée au remboursement de la dette.

M. Filteau précise que pour les années 2010-2011 et 2011-2012, les ponctions dans les budgets des unités ont servi à réduire le manque à gagner. À compter de l'an prochain, 2012-2013, le remboursement de la dette du fonds courant apparaîtra distinctement.

En réponse à la question complémentaire de M. Michaud, M. Filteau précise que l'impact d'une hausse de taux d'intérêt sur le remboursement de la dette est estimé à deux millions par point de pourcentage, au-delà du taux qui a été escompté dans nos prévisions.

M. Filteau confirme enfin l'observation de M. Michaud quant à l'absence de dépenses pour le site Outremont. Les travaux actuels de réhabilitation des sols sont financés par les trois paliers de gouvernement. Les travaux de construction engendreront des dépenses capitalisables, dont le paiement, selon le financement adopté, commencera à apparaître dans les dépenses lorsque les pavillons seront construits et prêts à servir.

À la question de M. Khuong, qui porte sur la ventilation des dépenses du Fonds des priorités institutionnelles, M. Filteau répond qu'une partie des sommes varie, chaque année, selon les demandes des facultés. Il y a par ailleurs des sommes récurrentes qui ont été accordées dans le présent budget, notamment pour l'enseignement en ligne, le recrutement et l'admission et l'appui à la recherche. Il n'est pas possible de procéder à une ventilation plus fine, à cause du caractère ponctuel des initiatives émanant des facultés.

Référant aux sommes évoquées au titre de l'équité salariale, Mme Margaret Lapointe demande si des montants ont été prévus pour le maintien et pour les nouvelles structures.

M. Filteau assure que les sommes nécessaires pour assurer la récurrence l'ont été. Au-delà, puisque les travaux se poursuivent encore, les sommes qui seraient éventuellement requises ne peuvent pas encore être prévues.

Revenant sur le manque à gagner engendré par la compensation insuffisante des frais de recherche, M. Monière demande si le même régime s'applique aux contrats de recherche. M. Hubert assure que depuis maintenant trois ans, nous récupérons les coûts véritables, donc 40 %, à titre de frais.

M. Filteau ajoute que les frais indirects servent à supporter la recherche et non pour financer de la nouvelle recherche. Par exemple, en matière de technologies, il y a des coûts informatiques de plusieurs millions par année qui ne sont pas défrayés. Si ces sommes pouvaient plutôt être réinvesties dans les services offerts par la DGTIC, il y aurait certainement un rehaussement du niveau de service. La situation actuelle en matière de frais indirects de recherche conduit, inévitablement, l'organisation à s'appauvrir de l'intérieur.

Le recteur demande qu'on remercie l'équipe qui a travaillé au budget de même que les membres du Comité du budget. Il salue les efforts de tous ceux qui œuvrent ainsi pour l'institution, malgré un contexte qui nous désavantage. L'Assemblée manifeste son approbation et applaudit.

AU-528-9 PROCHAINE SÉANCE AU-528-9

La prochaine séance aura lieu le lundi 11 avril 2011, à 9 heures 30.

AU-528-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE AU-528-10

La séance est levée à 17 heures.

Adopté tel que présenté le 11 avril 2011 – Délibération AU-529-2

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Alexandre Chabot